

COMMUNE DE GEISHOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE DE LA SEANCE du 21 mars 2016 à 19 h 30

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres
Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 10

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Alain VIRLOT, M. Claude KIRCHHOFFER arrivé à 20 h,

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN, Mme Huguette BUCHER, M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire BRUNN, conseillère municipale, assistée de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Avec l'accord unanime des conseillers municipaux il est ajouté un point à l'ordre du jour : convention entre la Commune et la Sàrl Pellets du Pays Thur Doller.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016
2. Forêt :
 - Devis des coupes et travaux 2016
 - Etat d'assiette 2017
 - Fixation prix menus produits forestiers 2016
3. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Ht-Rhin
4. Traité Transatlantique « TAFTA »
5. Décisions du Maire
6. Convention entre la Commune et la Sàrl Pellets du Pays Thur Doller
7. Communications et Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

Ce procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie le secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assisté pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

FORET :

Les devis 2016, proposés par les services de l'ONF, se présentent comme suit :

I. L'Etat de Prévision des Coupes 2016

Sont prévues des coupes en parcelles 1c, 16 fin, 4a,2, le façonnage de stères, pour 1/4 en régie et 3/4 en entreprise, et des chablis dans diverses parcelles, devant générer une recette brute de 92 180 €, soit nette de 30 820 € (frais personnel, débardage déduits).

Le bilan net prévisionnel étant de **23 969 €** après déduction des frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF et d'assistance à la gestion de la main-d'œuvre.

Le Devis de Travaux 2016

En entretien **8 580 €** HT, dont :

- Travaux divers d'entretien des infrastructures : entretien divers de fossés, 1 km au Rennenbach, et l'entretien de renvois d'eau pour 1 780 €,
- Travaux sylvicoles : nettoiement dans les accrus post-tempête (parcelles 1r, 3r) 4 ha et travaux préalable à la régénération (parcelle 4r), pour 6 800 €.

II. l'Etat d'Assiette 2017

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui fixe la liste des parcelles devant être martelées au cours de l'année à venir. Il est établi sur la base de « l'aménagement forestier » (document prévisionnel sur 20 ans).

Il s'agit d'une base pour l'Etat de Prévision des Coupes de l'année 2017 et pourra être revu lors de l'approbation de cet EPC début 2017 par le conseil municipal.

Sont proposées le martelage des parcelles : 9c, 22b, 24b et 13c. Types de coupes : irrégulier et amélioration.

Après examen de ces devis 2016 et de l'Etat d'Assiette 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) décide :

- **d'approuver l'état prévisionnel des coupes 2016**
- **d'approuver le programme des travaux 2016**
- **valide l'Etat d'Assiette 2017**

III. Fixation prix menus produits forestiers 2016

Lors de la commission administrative du 1^{er} février il a été proposé de maintenir le prix des menus produits forestiers en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les prix des menus produits forestiers pour l'année 2016 :

bois d'affouage : 190 € la corde non livrée

Transport : la commune ne propose pas la livraison à domicile. A charge pour les particuliers de contacter un prestataire de leur choix et de régler directement le coût du transport à ce dernier.

carte de ramassage de bois mort (indispensable si une demande de lot est faite) : 10 €

Cette carte est indispensable pour toute demande de lot à façonner, sur toute la durée de l'exploitation du lot. Le titulaire d'un lot devra donc renouveler sa demande de carte de bois mort tant qu'il n'a achevé l'exploitation du lot. La carte permet également de ramasser du bois mort dans les parcelles ouvertes et librement accessibles, c'est à dire non exploitées par les bûcherons ou attribuées à des particuliers sous forme de lots.

lot de fond de coupe (feuillus ou résineux – par tirage au sort) 15 €

Il s'agit d'un lot délimité, qui permet de récupérer le bois au sol (de l'ordre de 2 cordes), à façonner soi-même. Les lots pourront également se faire sur des terrains hors forêt, ex. pâturages ou parcours de santé.

lot d'éclaircie de résineux (perches) gratuit

Correspond à une ligne de jeunes arbres résineux sur pieds.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :

I. Révision des statuts

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;**
- **Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.**

II. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.**

Point n° 4 de l'ordre du jour :
Traité Transatlantique « TAFTA »

Lors de la commission administrative du mardi 1er mars 2016 il a été abordé l'éventualité de délibérer sur l'utilité de déclarer la commune hors du « Grand Marché Transatlantique- GMT ».

La Communauté de Communes de Saint-Amarin a, de même, en projet de délibérer sur cette question.

Par courrier en date du 16 juin 2015 l'association TET (Thur Ecologie et Transports) dont le siège est 19 rue du Puits à Saint-Amarin a sensibilisé les élus aux négociations en cours entre l'Europe et les Etats-Unis à propos du Grand Marché Transatlantique.

Une conférence sur ce thème a eu lieu à Saint-Amarin le 11 octobre 2015, avec projection d'un film, suivi d'un débat.

Récemment René DANESI, Sénateur du Haut-Rhin, a aussi transmis un document «TTIP : Tout savoir sur le traité de libre-échange transatlantique». Il s'agit d'un article de presse qui présente les enjeux de ce traité.

Le Grand Marché Transatlantique (GMT) de son vrai nom le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) soit en anglais le «Transatlantic Trade and Investment Partnership» (TTIP), souvent appelé aussi «Transatlantic Free Trade Agreement» (TAFTA) pose un certain nombre de problèmes dans la mesure où la négociation se fait dans le plus grand secret.

Les objectifs aussi sont sources d'inquiétudes :

- suppression de tous les droits de douane pour les échanges de biens,
- intégration de nouvelles possibilités d'accès aux marchés des services en aplanissant les obstacles réglementaires telles des normes environnementales, sanitaires, facilitation des marchés publics, en supprimant les dispositions de protectionnisme et de préférence nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare le territoire de la commune de Geishouse «zone hors GMT».

Point n° 5 de l'ordre du jour :
Décisions du Maire

Dans le cadre de la délégation de signature conféré au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte de ses cinq décisions prises :**

- Le 22 décembre 2015 : acceptation d'un don de 28 € de M. Daniel FREY au profit de la rénovation du chalet « Faucon Crécerelle ».
- Le 25 janvier 2016 : acceptation d'un don de 35 € de M. Jean-Jacques SIMONIN au profit de la rénovation du chalet « Faucon Crécerelle ».
- le 10 février 2016 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du terrain rue des Champs, lieu-dit « Bernerhoëhe », parcelle 75 de la section 2, d'une superficie de 4 a 36 ca. Vendeur M. Joseph DREYER. Acquéreurs M. Christian RIPPE et Mme Valérie BURGER, domiciliés 9 rue des Champs à Geishouse.
- le 7 mars 2016 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 19 rue du Panorama. Vendeurs Consorts VAN BEEM, Pays-Bas – acquéreurs M. et Mme Julien LARNAC venant de BRUNSTATT.
- le 8 mars 2016 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 6 rue de Saint-Amarin. Vendeur M. Nicolas CANFIN. Acquéreur M. Michel KLINGELSMIDT venant de HUNINGUE.

Point n° 6 de l'ordre du jour :**Convention entre la Commune et la Sàrl Pellets du Pays Thur Doller**

Lors de la commission administrative du mardi 1^{er} mars il a été débattu de la demande de M. Pascal STEINECKER qu'il soit fixé un prix pour ses travaux dans la forêt communale et que les conditions d'intervention soient actées dans une convention.

M. le Maire propose de débattre du projet de cette convention, dont la dernière version vient d'être transmise à tous les Conseillers Municipaux, en date du mardi 15 mars 2016, par M. Claude KIRCHHOFFER, 3^{ème} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention à conclure entre la Commune et la Sàrl Pellets du Pays Thur Doller :**
 - o qui autorise la société « Pellets du Pays Thur-Doller à exploiter du bois sur toutes les parcelles forestières du ban communal, à l'exception de celles classées « Natura 2000 »,
 - o définit les bois exploitables et cela strictement dans la production de pellets, de litières pour chats, à l'exclusion de bois de chauffage,
 - o fixe les zones et horaires d'exploitation,
 - o régleme la circulation sur les chemins forestiers, chemins ruraux et sentiers,
 - o règle les questions de sécurité, d'assurance, de sous-traitance,
 - o fixe la redevance annuelle à 100 € et ses modalités de révision, et les modalités de reconduction de la convention.
- **autorise le Maire à signer la convention.**

Point n° 7 de l'ordre du jour :**Communications et DIVERS****A. Communications du Maire :**

- Lecture est donnée de la lettre de remerciement du Conseil de Fabrique pour l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un ordinateur et les travaux à l'Eglise, réalisés en régie communale.
- Les travaux de rénovation de la petite salle Bramaly viennent d'être achevés. Travail remarquable.
- Compte rendu est donné de la dernière réunion du Conseil d'Ecole : remerciements pour les travaux exécutés à l'école, regret que les enfants ne puissent bénéficier de séances à la piscine, malgré le caractère obligatoire, en raison de l'absence de personnel d'encadrement qualifié, poursuite des activités autour du verger, spectacle de fin d'année fixé au 25 juin
 - o **Dates à retenir :**
 - Jeudi 24 mars 2016 : réunion avec les riverains du haut du Chemin des Chamois et l'annexe du Chemin des Peupliers.
 - Samedi 2 avril 2016 : marche de nuit de l'association « Culture et Loisirs »
 - Samedi 9 avril 2016 : soirée Moon Rock organisée par le Conseil des Jeunes et l'AGSP
 - Mardi 29 mars 2016, à 19 h 30 : commissions réunies pour l'examen du budget 2016
 - Mercredi 6 avril 2016, à 20 h : séance budgétaire du Conseil Municipal
 - o **Grands anniversaires :** noces de palissandre des époux EBERLING le 24 mars, qu'ils fêteront en même temps que le 95^{ème} anniversaire d'Hélène le 22 mai.

B. Interventions :

- M. Alain VIRLOT : informe de la démarche « zéro pesticide » pour laquelle la Commune répond entièrement aux critères demandés. Un label pourra être apposé sur les panneaux d'entrée d'agglomération.
Il informe également que les logos du jumelage sur ces panneaux à l'entrée du village ont été renouvelés.
- M. Vincent COUSSEDIÈRE : rend compte des débats à l'Assemblée Générale de la Musique Haute Thur, où un gros travail est développé au profit des jeunes (dont 15 jeunes de Geishouse). Le bilan des activités est positif mais le bilan financier est tendu malgré les efforts déployés. Les enseignants sont de qualité et s'investissent en dehors des cours.
- M. Claude KIRCHHOFER : le financement du panneau conçu avec le Club Vosgien a obtenu un avis de principe favorable de l'instance communautaire et reste à être validé.

M. le Maire clôt la séance à 20 h 55